



# GARDERIE DU THAURAC

## Règlement Intérieur

**La Garderie est une structure gratuite** qui reçoit les enfants de l'école du Thaurac.

Seront inscrits :

- les enfants propres,
- les enfants dont les deux parents justifient d'une activité professionnelle (un certificat de l'employeur attestant des horaires de travail sera demandé aux deux parents).

La garderie est située dans les locaux de l'école du Thaurac.

*Horaires* : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de

- **7h30 à 8h50**
- **17h00 à 18h00 au plus tard**

**Il est impératif de respecter les horaires.** Le non respect de cette obligation pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de la garderie.

L'admission à la garderie sera faite après inscription en début d'année scolaire auprès de Madame CHAFIOL Marie-Ange.

A cet effet, les parents compléteront une fiche d'inscription et d'urgence précisant :

- les personnes habilitées à venir chercher l'enfant,
- les personnes à prévenir en cas d'urgence,
- l'autorisation de soins d'urgence.

La remise de l'enfant vaut l'acceptation du présent règlement.

Ganges, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Le Président

Jacques RIGAUD



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Place du 8 mai 1945 - BP 114 - 34190 Ganges - Tél. 04 67 73 78 60 - Fax 04 67 73 78 62  
e-mail : cc.cgs@aliceadsl.fr